

DIMENSIONS & PERSPECTIVES



Initiative « pour la responsabilité environnementale »

Un texte profondément irresponsable en votation le 9 février 2025

Guide romand pour les marchés publics

Une révision importante et bienvenue portant sur les modalités de garantie des travaux

Journées Européennes des Métiers d'Art 2025

Trois jours pour découvrir et célébrer les métiers d'art genevois

Editorial



Kira GRAF HOXHA
Vice-Présidente FMB

Alors que s'ouvre l'année 2025, notre pays est de plus en plus tiraillé par des ambitions souvent antinomiques.

D'un côté, l'on aimerait conserver notre formidable prospérité et notre exceptionnel niveau de vie, mais d'un autre, on a de plus en plus tendance à vouer aux gémonies la croissance et le développement économiques, prétendument sources de bien des maux, mais consubstantiels à la première partie de l'équation.

Alors que nos besoins en mobilité augmentent, que le bruit et le transit routiers sont ressentis – à juste titre – comme une nuisance urbaine importante, quoi de plus logique que de reporter cette charge sur les autoroutes aujourd'hui malheureusement saturées, mais qui pourraient bénéficier d'un élargissement autant bienvenu que salutaire ? Pourtant, la population suisse en a décidé autrement en novembre dernier, séduite par des arguments environnementaux discutables, une idée que la croissance se faisait forcément au détriment de notre confort et de notre qualité de vie, convaincue que ne rien faire n'aura pas de conséquences néfastes.

La votation à venir du 9 février prochain est encore plus symbolique de ces contradictions car sous l'intitulé « pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) » est caché un vrai programme de décroissance.



Et comme si cela ne suffisait pas, l'initiative « pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) » pointe le bout de son nez, elle qui a abouti en mai 2024 et qui va animer prochainement les débats politiques.

Que l'on ne s'y trompe pas, ces deux textes proposent la même chose, ni plus, ni moins : mettre notre pays sous une cloche de verre et tant pis pour les conséquences que l'on se garde bien d'exposer à nos concitoyens. La même dérive en somme qui conduit certains à s'opposer aux politiques d'urbanisme et à se contenter de ménager le territoire.

Un pays que ne se développe plus, qui freine son économie, qui entrave l'accès à son marché du travail, qui n'est plus en mesure d'accueillir, décrépît lentement, comme le démontrent certains exemples qui nous entourent.

Les PME et artisans au sein de la FMB n'ont pas l'intention de laisser faire et se battront pour conserver des conditions-cadres marquées par l'ouverture, la durabilité, la valeur ajoutée, l'aménagement responsable, qui leur permettront de continuer d'offrir des prestations de qualité dont notre population a besoin.

Ce n'est pas le moindre des défis auquel nous sommes confrontés !

Initiative pour la responsabilité environnementale : NON à une initiative irresponsable !

Un comité interpartis s'engage contre l'initiative des Jeunes Verts sur la responsabilité environnementale, demandant que l'économie de la Suisse respecte les limites planétaires. Ce texte demande une réduction de notre empreinte environnementale de 67% dans un délai de dix ans, ce qui provoquerait un effondrement de notre économie, avec des conséquences sur de nombreux domaines tels que la mobilité, le logement ou l'alimentation. Le secteur de la construction serait lui aussi fortement affecté par l'initiative.

La population suisse se prononcera le 9 février 2025 sur l'initiative populaire « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) », lancée par les Jeunes Verts et soutenue par les partis de gauche et des organisations environnementales. Ce texte demande que l'économie nationale respecte les « limites planétaires » définies selon la population et les ressources à disposition.

Le Conseil fédéral et le Parlement s'y opposent sans contre-projet, car tous deux estiment que l'application de l'initiative serait contraire aux intérêts de l'économie et du travail effectué jusqu'à présent en faveur de l'environnement.

De nombreux secteurs seraient fortement affectés

Cette initiative aurait un impact sur de nombreux domaines de notre économie : l'alimentation, la mobilité, l'énergie ou encore le logement. En demandant à la Suisse de diminuer de 67% son empreinte environnementale en dix ans seulement, les initiants veulent précipiter notre économie dans le vide. D'après le Conseil fédéral dans son message, l'initiative « se traduirait par une limitation considérable de la liberté économique ». La production industrielle en Suisse ne serait dès lors plus envisageable et des interdictions de consommation drastiques en seraient la conséquence.

Le secteur du bâtiment serait également touché de plein fouet par l'initiative sur la responsabilité environnementale. Les nouvelles constructions, tant de logements que d'infrastructures publiques, seraient fortement limitées selon des critères écologiques. L'utilisation de certains matériaux de construction se trouverait interdite, à l'exemple de l'acier ou de matières premières minérales. Des normes plus strictes feraient leur apparition, rendant encore plus difficile le développement de nouvelles infrastructures.

La Suisse est sur la bonne voie

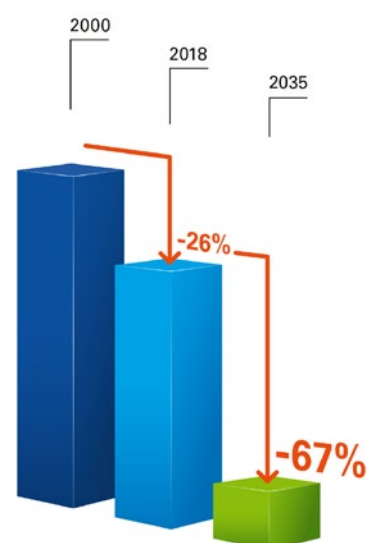
D'après les initiants, la Suisse, en tant que pays prospère, porterait une responsabilité bien particulière d'agir et de lutter contre la surexploitation de ressources. Ces dernières années, notre pays a déjà fait plusieurs avancées significatives en faveur d'une économie plus respectueuse de l'environnement.

Adoptée lors de la votation populaire du 18 juin 2023, la révision de la loi sur le climat et l'innovation engage déjà largement la Confédération à réduire son impact environnemental d'ici à 2050. Le 9 juin 2024, c'est au projet de loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables que le peuple a donné son aval. Parallèlement, l'Assemblée fédérale a tout récemment enrichi la loi sur la protection de

l'environnement de plusieurs mesures consacrées à la promotion de l'économie circulaire. Une multitude d'autres instruments et de mesures déjà en place confirment la tendance selon laquelle la Suisse est clairement sur la bonne voie.

Un calendrier intenable

Impact environnemental global



Source: Treeze GmbH & EBP Schweiz AG. (2022). Évolution des empreintes environnementales par personne entre 2000 et 2018. Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Notre prospérité mise en péril

L'initiative populaire « pour la responsabilité environnementale » s'inscrit ainsi dans une vision utopiste, dont la mise en œuvre entraînerait des conséquences désastreuses pour la population ainsi que pour l'économie suisse dans son ensemble.

L'adoption de ce texte conduirait inévitablement à un lourd durcissement des critères écologiques, avec un impact direct sur de nombreux secteurs, y compris la construction. Ce sont notamment des domaines-clés tels que l'alimentation, la mobilité, l'énergie ou encore le logement. Ainsi, c'est la prospérité nationale dans son ensemble qui serait mise en péril.

Suivant la position du Conseil fédéral et du Parlement, le comité interpartis « NON à l'initiative irresponsable » s'engagera dans les semaines à venir à expliquer à la population les risques réels de ce texte.

Informations complètes sur le site de la campagne : www.initiative-irresponsable-non.ch

Guide romand pour les marchés publics : des nouveautés importantes

Le Guide romand a récemment fait l'objet d'une révision partielle d'une grande importance pour les PME, portant notamment sur les garanties et assurances exigibles. En parallèle, une révision de plusieurs annexes est en cours.

constructionromande

Le Guide romand pour les marchés publics est un outil largement utilisé par les maîtres d'ouvrage publics romands. Edité par la Conférence romande des marchés publics (CROMP), qui regroupe les cantons romands et le Tessin, le Guide contient des informations et des modèles qui permettent aux utilisateurs de mieux cerner les règles et procédures des marchés publics dans les différents cantons, facilitant ainsi l'organisation des procédures d'adjudication. Il s'agit en quelque sorte d'un « mode d'emploi » des marchés publics.

Un contenu factuel mais parfois problématique

La rédaction du Guide se veut factuelle et non politisée, ce qu'il faut saluer. Mais le cadre légal applicables aux marchés publics est d'une complexité souvent importante et les solutions de mises en œuvre nombreuses. Et certaines solutions, si elles ne sont pas stricto sensu contraires au droit, peuvent se révéler très peu optimales dans la pratique.

L'enjeu des garanties et assurances

Il en est ainsi des pratiques en matière de garanties et d'assurances. Ces dernières années l'on assiste au développement de différents types de garanties, certaines parfois justifiées mais d'autres plus discutables, à l'image de la garantie de bonne exécution. Ces garanties coûtent cher, renchérissant artificiellement le coût de construction, et entament les liquidités des entreprises. Ces problèmes sont amplifiés par la tendance actuelle vers un accroissement du montant couvert et un allongement des délais durant lesquels elles doivent être fournies. Surtout, certaines formes de garantie sont très défavorables aux entreprises, à l'image des garanties à première réquisition. Ces dernières n'offrent, de plus, aucun avantage au maître d'ouvrage par rapport à un modèle alternatif, à l'image du cautionnement solidaire.

Or, ces dernières années, le Guide romand encourageait justement les maîtres d'ouvrage à exiger de telles garanties à première réquisition, en l'occurrence selon le contenu de son annexe P5. Ceci s'est soldé par une hausse du recours à de telles garanties, au détriment direct des entreprises. En effet, au vu des montants concernés et de leur imputation sur la limite de crédit, certaines entreprises ne sont que peu ou pas en mesure d'assumer cette exigence.

constructionromande a régulièrement dénoncé le recours à des garanties à premières réquisition et les associations professionnelles, à l'image de la FMB, prennent fréquemment contact avec les maîtres d'ouvrage pour leur présenter des alternatives et les inciter à corriger leurs pratiques.

Il est donc très réjouissant de constater que le Guide romand a fait l'objet d'une révision importante à ce titre : une nouvelle version de l'annexe P5 est en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2024. Cette annexe ne recommande plus le recours aux garanties à premières réquisition et mentionne explicitement le cautionnement solidaire comme outil à privilégier. Il importe à présent que les maîtres d'ouvrage tiennent compte de ceci et adaptent leurs exigences. Il convient de saluer ici la volonté de la CROMP d'adapter cette annexe et de prendre en compte les expériences issues de la pratique et les retours d'information communiqués par les associations professionnelles.

Prochaines révisions

Depuis l'adoption du nouvel Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) en 2019, le Guide fait l'objet de révisions successives afin que son contenu corresponde à la situation dans les cantons au gré de leur adhésion à l'AIMP. Mentionnons qu'à ce jour tous les cantons romands ont finalisé leur adhésion, à l'exception de Genève qui procède actuellement aux travaux idoines (un projet de loi d'adhésion est attendu dans le courant de l'année 2025).

Courant novembre, une consultation a eu lieu portant sur la révision de plusieurs annexes du Guide relatives aux différents types de procédures de passation des marchés. Nombre d'associations professionnelles, dont constructionromande, ont été consultées dans ce cadre. Il convient de saluer cette démarche et la volonté d'associer, notamment, les milieux professionnels à ce processus. À noter aussi que le Conseil d'Etat genevois a également consulté la FMB à cette occasion.

Espérons que ces révisions à venir permettent au Guide romand de continuer à jouer son rôle de « mode d'emploi » reflétant au mieux les réalités dans les différents cantons romands, permettant des procédures de passation de marchés publics de qualité.

Journées Européennes des Métiers d'Art 2025

Du vendredi 28 au dimanche 30 mars 2025, plongez dans l'univers des métiers d'art à travers trois parcours interactifs à Genève. Trois jours pour célébrer les métiers d'art genevois !

L'association Métiers d'Art Genève (MAG) est ravie d'annoncer le retour des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA). Cet événement annuel met à l'honneur les savoir-faire d'exception d'artisans et artisanes passionnés.

Céramistes, ébénistes, modistes, tailleur-euse-s de pierre et bien d'autres vous accueillent pour vous présenter leurs créations et vous faire découvrir des métiers souvent méconnus. Ces trois jours riches en émotions et en découvertes sont une occasion unique de mieux comprendre ces professions, de s'immerger dans leur histoire et peut-être de susciter des vocations parmi les jeunes visiteurs.

Trois parcours pour une expérience unique

1. Pavillon Sicli: «Cœur de l'événement»

Le temps d'un week-end, le Pavillon Sicli devient le lieu incontournable pour les amateurs des métiers d'art.

- **Des stands vivants** : plus de trente artisanes et artisans réaliseront des démonstrations en direct, prêts à partager leurs techniques et à répondre à vos questions.
- **Les écoles formatrices** : découvrez les cursus liés aux métiers d'art présentés par six institutions genevoises, dont le CFP Construction-Bois, CFP Technique-École d'horlogerie, le CFP Arts-Céramique, le CFP Nature et Environnement, les ateliers horlogers de Van Cleef & Arpels et la HEAD.
- **Une salle de projection** : immersion garantie avec plus de 35 capsules vidéo tournées dans des ateliers locaux.
- **Ateliers d'initiation** : initiez-vous à plusieurs métiers d'art grâce à des activités ludiques et interactives. Les inscriptions ouvriront début mars.

Adresse : Pavillon Sicli, Route des Acacias 45, 1227 Les Acacias

Horaires : Vendredi 28 mars : 9h à 18h ; samedi 29 mars : 10h à 18h ; dimanche 30 mars : 10h à 17h

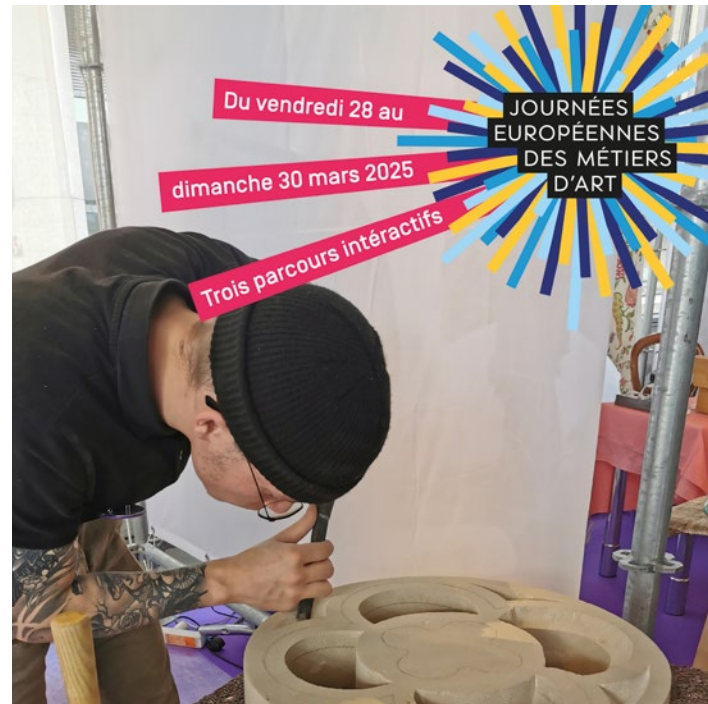
2. Parcours culturel : «Plongez dans les coulisses des institutions genevoises»

Le Parcours culturel est une opportunité exceptionnelle d'explorer les trésors cachés des institutions culturelles genevoises. Une dizaine de musées et fondations vous ouvriront leurs portes pour des expériences inédites. Vous aurez la chance de pénétrer dans les coulisses, d'admirer des démonstrations d'artisanes et artisans en direct et de participer à des expositions immersives. Les lieux participants et les programmes détaillés seront annoncés à l'approche de l'événement, vous permettant de planifier votre itinéraire en famille ou entre amis pour une expérience culturelle enrichissante et mémorable.

Adresse : à travers la ville

Horaires : du vendredi 28 au dimanche 30 mars (horaires variés selon les lieux)

Inscriptions : dès début mars



3. Ouverture des ateliers : «Rencontrez les artisanes et artisans chez eux»

L'Ouverture des ateliers vous invite à entrer dans l'univers des ateliers locaux. Ces journées portes ouvertes sont une occasion unique d'échanger directement avec des professionnel-le-s passionnés et de découvrir les lieux où prennent vie des œuvres uniques. Vous pourrez observer les différentes étapes de fabrication, du choix des matériaux à la finition, et poser toutes vos questions sur leurs méthodes de travail, leurs inspirations et leurs défis quotidiens. Certains ateliers proposeront même des démonstrations pratiques ou des activités participatives, offrant une immersion totale dans leur métier. Profitez de cette expérience privilégiée pour mieux comprendre ces savoir-faire précieux.

Adresse : à travers la ville

Horaires : vendredi 28 mars 9h à 18h ; samedi 29 mars 10h à 18h

Inscriptions : dès début mars

Un événement pour toutes et tous

Les JEMA s'adressent à tous les publics : curieux, passionnés de métiers d'art ou simplement en quête d'une sortie culturelle enrichissante. Les jeunes en questionnement sur leur orientation professionnelle et les adultes en reconversion sont particulièrement invités à participer aux JEMA. À travers les démonstrations et échanges, ils pourront s'inspirer des parcours diversifiés des artisanes et artisans, identifier des pistes concrètes pour bâtir leur propre chemin et nourrir leur réflexion sur des projets de carrière épanouissants dans des domaines porteurs de sens.

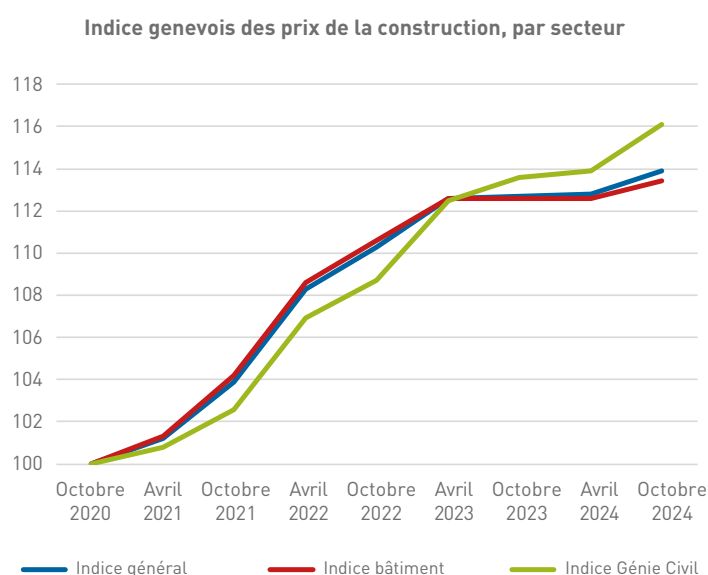
Venez à la rencontre de ces femmes et de ces hommes, gardiens de savoir-faire précieux. Une occasion de découvrir, de partager et de s'émerveiller.

Informations complètes : metiersdart-geneve.ch/jema

Conjoncture : la marche des affaires des entreprises reste sous pression

La dernière actualisation de l'indice genevois des prix de la construction a été publiée juste avant les Fêtes de fin d'année. Les résultats sont quelque peu contrastés et gagnent à être mis en perspective avec la marche des affaires et le ressenti des entreprises tels que relayés dans diverses enquêtes conjoncturelles.

Les derniers chiffres de l'indice genevois des prix de la construction, qui montrent l'évolution entre avril et octobre 2024, indiquent une progression de 0,9 % en six mois. Cette hausse concerne aussi bien le secteur du bâtiment (Gros œuvre et Second œuvre) que celui du génie civil. Cependant, cette évolution somme toute positive se pose en décalage de l'activité de construction elle-même, avec un volume des bâtiments en cours de construction en fort recul depuis une année.



Dans le détail, relevons néanmoins que cette hausse fait suite à une relative stagnation de l'indice entre avril 2023 et avril 2024, ce qui met les choses un peu plus en perspective.

Des appréciations conjoncturelles différenciées au niveau suisse

La hausse de prix générale constatée aujourd'hui ne signifie pas que la marche des affaires dans les entreprises soit au beau fixe.

L'évolution de la situation de l'activité de construction à Genève se traduit par des perspectives à la baisse pour le Gros œuvre, même si la marche des affaires est jugée encore satisfaisante par les entreprises. Par contre, dans le Second œuvre, si l'activité elle-même se maintient, la marche des affaires est, elle, jugée toujours insatisfaisante.

Il est intéressant aussi de relever que, suivant les branches, la marche des affaires peut beaucoup varier entre les régions. Dans les métiers techniques par exemple, si l'on considère les chiffres de ces dernières années, de fortes différences régionales sont à relever s'agissant des résultats d'exploitation des entreprises¹. En 2023 notamment, alors que les entreprises dans leur ensemble ont fait état d'une progression appréciable de leurs bénéfices, l'Arc lémanique montre au contraire une situation extrêmement tendue, avec des

marges des entreprises quasi inexistantes. Les chiffres 2024 ne sont pas encore connus, mais il est à craindre que cette situation n'ait pas évolué substantiellement.

Prévisions conjoncturelles

Les diverses enquêtes conjoncturelles dans l'industrie de la construction confirment que la situation est loin d'être perçue comme idéale dans toutes les branches.

L'enquête conjoncturelle de l'ETHZ, qui montre l'évolution de l'appréciation des affaires en octobre 2024 en Suisse, montrait une situation contrastée. Ainsi, si la marche des affaires générales était encore perçue comme satisfaisante à ce moment, avec une légère amélioration sur les fronts de la demande en prestations et de l'activité générale, les entreprises se montraient déjà plus réservées voire pessimistes s'agissant de leurs marges. En synthèse, la demande était stable, voire légèrement positive, mais les prix ne permettaient pas d'amélioration de la marche des affaires. Dans les branches individuelles, le Second œuvre se montrait plus pessimiste que le Gros œuvre s'agissant de l'évolution de la demande et de la marche des affaires. Depuis lors, il semblerait que le Gros œuvre se montre lui-aussi moins confiant. L'indice de la construction publié par la Société suisse des entrepreneurs (SSE), qui concerne là aussi toute la Suisse, montre une détérioration générale pour le quatrième trimestre 2024 s'agissant des chiffres d'affaires, davantage marquée dans le secteur du bâtiment que dans le génie civil, qui s'explique par des attentes à la baisse s'agissant des carnets de commande. Les entreprises s'attendent cependant à une amélioration de la situation en 2025.

L'activité de construction reste sous pression

Si les chiffres des diverses enquêtes ne sont pas immédiatement comparables entre eux pour des raisons méthodologiques (collecte de données et panels d'entreprises différents), ils permettent néanmoins de dégager des tendances générales. La demande fluctue à relatif court terme et l'évolution des prix continue de mettre les marges des entreprises sous pression.

À Genève, la baisse du volume des constructions est particulièrement inquiétante, témoignant une fois de plus que, avec l'achèvement de plusieurs gros chantiers ces dernières années (quartier de l'Etang, etc.), le canton se trouve actuellement à la fin d'un cycle. Or, si les perspectives en la matière ne devaient pas s'améliorer, une baisse d'activité substantielle dans les années à venir est à craindre, les rénovations n'allant pas permettre d'absorber la différence. La demande en logements n'étant pas appelée à diminuer dans les années à venir, bien au contraire, il importe que les autorités cantonales redoublent d'effort pour permettre à Genève de faire face à cette demande dans les meilleures conditions, ce qui passe par la construction de logements en suffisance. Le plus vite ces décisions seront prises et le mieux les entreprises locales seront en mesure de planifier leur activité en conséquence.

¹ EIT.swiss (2024): Chiffres-clé de la branche 2024

Intelligence artificielle & numérique au service du secteur de la construction

Le 6 février 2025, la 5^e édition du BIM DAY GVA rassemblera à Palexpo les professionnels de la construction et de l'immobilier autour des dernières innovations numériques. Cet événement, véritable carrefour d'échanges, combine expositions, conférences et networking pour offrir une expérience unique.



L'intelligence artificielle dans le domaine de la construction

L'intelligence artificielle (IA) redéfinit les frontières de la conception architecturale et de la gestion des infrastructures. Des experts partageront leurs expériences et leurs visions sur l'impact de l'IA dans ce domaine :

- **Tim FU**, ancien collaborateur du prestigieux cabinet Zaha Hadid Architects et fondateur de Studio Tim Fu, incarne l'avenir de l'architecture. Ce designer de renom montrera comment l'IA permet de repousser les limites de la créativité et de l'ingénierie. Grâce à des calculs complexes et des algorithmes avancés, il explore des approches inédites pour réinventer les formes, les matériaux et les structures des bâtiments.
- **Baptiste TRIPARD**, ingénieur aérospatial et fondateur d'Alteia, démontrera comment le big data et l'IA transforment la gestion proactive des réseaux d'infrastructures. Ces outils modernes permettent non seulement de prévoir des problèmes potentiels mais aussi d'optimiser les performances globales des systèmes.
- **Roberto FERNÁNDEZ HERGUETA**, directeur des nouvelles technologies chez NTT DATA, expliquera comment les jumeaux numériques combinés à l'IA favorisent le développement de territoires intelligents. Son intervention mettra l'accent sur l'interopérabilité des données et l'importance des technologies BIM et IoT dans une perspective intégrée.

Ces interventions mettront en lumière le rôle central de l'IA dans l'accélération de l'innovation.

Bâtir l'avenir grâce à l'innovation

La digitalisation impacte non seulement la conception des projets, mais aussi la gestion et la maintenance des bâtiments. Plusieurs experts partageront leurs expériences sur des cas concrets :

- **Gaël HAMON**, tailleur de pierre et pionnier du HBIM (Heritage or Historic Building Information Modelling). Ce passionné de restauration de monuments historiques a révolutionné son métier en adoptant des outils numériques comme la numérisation 3D, la réalité augmentée et la réalité virtuelle immersive. Lors de son intervention, il vous montrera comment ces innovations permettent de préserver et valoriser le patrimoine architectural.
- **Jean SLAVIK**, responsable du BIM pour les Chemins de Fer Fédéraux Suisses, dévoilera les innovations utilisées pour moderniser les infrastructures ferroviaires suisses et optimiser leur exploitation.
- **Juan Manuel GARCIA (Favre+Guth)**, **Thomas THOLOZE (Construction Perret)** et **Cédric DUBOIS** discuteront de l'intégration d'un BOS (Building Operating System). Ces outils offrent des solutions innovantes pour réduire les coûts d'exploitation tout en augmentant l'efficacité des bâtiments.
- **Jean-Rodolphe FIECHTER**, avocat spécialiste en droit de la construction, partagera de nouvelles approches collaboratives et innovantes pour concevoir des projets grâce au contrat d'alliance.

Un rendez-vous incontournable pour tous les acteurs du secteur

Le BIM DAY GVA est une plateforme d'échanges et d'innovations. En parcourant les allées de l'exposition, vous pourrez découvrir des solutions concrètes développées par des startups, des entreprises établies et des experts. Voici quelques raisons de ne pas manquer cet événement :

- Rencontrez des exposants proposant des outils pour optimiser la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance des bâtiments.
- Participez à des ateliers pratiques pour approfondir vos connaissances sur les technologies BIM, les jumeaux numériques et l'IA.
- Échangez avec des leaders du secteur et développez votre réseau professionnel.

Rejoignez les leaders de la construction

Face aux défis croissants du secteur, tels que l'augmentation des coûts, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et la nécessité de construire de manière plus durable, le BIM DAY GVA s'impose comme un événement de référence. C'est le lieu où innovation et expertise se rencontrent pour imaginer ensemble les solutions de demain.

Inscrivez-vous dès maintenant pour participer à cette expérience enrichissante et devenir acteur de la transformation numérique du bâtiment.

Toutes les informations et inscriptions sur : bimdaygva.ch

Employer des personnes issues du domaine de l'asile : une formidable opportunité contre la pénurie de main-d'œuvre.

Par l'initiative Refugees@work

Toutes les personnes issues du domaine de l'asile ont le droit de travailler, et cela quel que soit le permis. Procédure, dispositifs d'accompagnement, formation : on vous dit tout sur l'employabilité des réfugiés et demandeurs d'asile.



Un simple formulaire d'annonce ou une simple demande d'autorisation

Les titulaires d'un permis B réfugié, F réfugié ou F admis provisoire peuvent travailler et être embauchés. Pour l'employeur, il suffit de remplir un simple formulaire d'annonce en ligne puis de l'envoyer par voie électronique au Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Le nouvel employé peut alors immédiatement commencer sa nouvelle activité professionnelle.

Les requérants d'asile (permis N) et personnes à protéger (permis S) peuvent également travailler. L'employeur doit alors envoyer une demande d'autorisation à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) accompagnée d'une copie du permis, de la pièce d'identité nationale, du contrat de travail signé par les deux parties et du curriculum vitae. Dès que l'autorisation est accordée par l'OCPM, le nouvel employé peut commencer à travailler. La durée de la procédure varie selon les cantons. À Genève, la demande d'autorisation peut prendre de 2 à 6 semaines.

Pour identifier le candidat adapté à vos besoins, rien de plus simple : il suffit de contacter le Service d'insertion professionnelle de l'Hospice général.

Un accompagnement est possible !

Les entreprises qui le souhaitent peuvent bénéficier de mesures d'accompagnement. Le Programme d'aide vers l'emploi (PAVE) mis en œuvre par l'Hospice général permet par exemple de prendre en charge le salaire brut de l'employé à hauteur de 40% pendant 6 mois et de financer une formation complémentaire en cas de besoin. En contrepartie, l'employeur s'engage à offrir un CDI à l'employé après la fin du versement des allocations liées au programme. Des apprentis issus du domaine de l'asile sont suivis par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) dans le cadre de formations qualifiantes (AFP, CFC) ou d'un préapprentissage d'intégration (PAI). Pour engager un apprenti, une entreprise doit disposer du statut d'entreprise formatrice. Enfin, lorsqu'une personne issue du domaine de l'asile est en emploi, elle peut toujours bénéficier de cours de langue et de formations complémentaires adaptées à ses besoins et à ceux de l'entreprise.

Un public formé et durablement installé

La grande majorité des personnes issues du domaine de l'asile ont terminé une formation post-obligatoire. Certaines personnes ont suivi une scolarité obligatoire en Suisse tandis que d'autres ont bénéficié de formations qualifiantes ou disposent d'un diplôme universitaire. Ces personnes peuvent répondre à une large gamme de besoins allant de postes temporaires ou peu qualifiés aux fonctions à responsabilités.

C'est également un public qui reste durablement en Suisse. On estime ainsi que près de 84% des admissions provisoires (permis F) se transforment en autorisations de séjour longue durée. Parallèlement, près de la moitié des personnes titulaires d'un permis F « admis provisoire » vivent depuis plus de sept ans en Suisse.

Pour contacter le Service d'insertion professionnelle de l'Hospice général :

contact-entreprise@hospicegeneral.ch

Pour contacter l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue afin d'en apprendre davantage sur le statut d'entreprise formatrice et sur les formations qualifiantes :

formation.professionnelle@etat.ge.ch

Pour toute information complémentaire sur l'employabilité des personnes issues du domaine de l'asile : le site refugees@work.ch

Hugo HOUBART

Coordinateur de Refugees@work
hugo.houbart@refugeesatwork.ch

Laurine JOBIN

Chargée de projet « Réfugié.es & Emploi » à Asile.ch
laurine.jobin@asile.ch

Forum GSE Romandie – une association pour la gestion de la santé en entreprise

La Gestion de la Santé en Entreprise (GSE) consiste en des pratiques et stratégies visant à promouvoir le bien-être physique, mental et social du personnel au sein des entreprises. La prise en considération de la santé des employés n'est pas une préoccupation récente, mais elle suscite une attention croissante depuis plusieurs décennies.

Forum GSE Romandie

Un intérêt croissant pour la santé des employés

En 1997, la Suisse et d'autres pays européens signent la *Déclaration du Luxembourg pour la promotion de la santé au travail dans l'Union européenne*. Dans le prolongement de cet engagement, plusieurs initiatives et labels sont mis sur pied dans le pays, notamment sous l'impulsion de Promotion Santé Suisse (PME-vital, Friendly Work Space).

Une opportunité pour les entreprises

Le travail est-il totalement bon pour la santé? Le travail d'une personne influence très fortement sa santé, puisqu'il détermine les contraintes et les risques auxquels celle-ci est exposée durant une grande partie de sa journée. La mise en place de mesures de santé sur le lieu de travail est bénéfique pour le collaborateur comme pour l'entreprise. Plusieurs études ont souligné le rapport coûts/avantages positif des mesures de GSE. Préserver la santé des employés permet en effet de réduire leurs absences et d'augmenter leurs performances. L'étude SWiNG, finalisée en 2011, a estimé le gain de productivité possible à CHF 8000.- par année et par collaborateur.

La GSE en Suisse: progrès et disparités

Malgré ses avantages, la GSE n'est pas encore exploitée de façon systématique en Suisse. Pour autant, la part d'entreprises qui l'appliquent tend à augmenter depuis plusieurs décennies. Les sondages de Promotion Santé Suisse mettent en évidence que plus une entreprise est grande, plus il y a de chances que celle-ci ait mis sur pied de telles mesures. L'implémentation de la GSE varie également en fonction des régions linguistiques. En 2020, 75% des entreprises de Suisse alémanique appliquent des mesures de GSE, contre 65% pour la Suisse romande et 57% pour le Tessin.

La GSE pour les métiers du bâtiment

Les enjeux de la GSE pour les métiers du bâtiment sont importants. Ce secteur, exposé entre autres à des risques physiques et psychologiques, a des besoins spécifiques en termes de prévention, d'évaluations des risques et d'accompagnements au changement. Dans cette optique, les actions

de GSE favorisent un environnement de travail sûr, une réduction des accidents, et une amélioration du bien-être des employés. En favorisant une culture de la santé, elle renforce la productivité et le moral des équipes, tout en répondant aux exigences légales et éthiques.

Quels buts pour le Forum GSE Romandie?

Constitué en 2023, le Forum GSE Romandie vise à promouvoir la GSE au sein des entreprises romandes. L'association cherche à sensibiliser plus particulièrement les PME qui ont généralement moins de moyens (humains, financiers, temporels) pour mettre en œuvre une GSE systématique. Pour atteindre son objectif, le Forum met à disposition de ses membres divers outils de GSE, des formations à prix préférentiels et cherche à favoriser le dialogue interentreprise sur le thème de la santé au travail.

Un événement pour développer ses connaissances de la GSE

Le 1^{er} congrès du Forum, intitulé Santé au travail 2025 Enjeux et perspectives, se tiendra à Lausanne le 25 mars 2025, et portera un regard sur les principales thématiques de la santé au travail et les différentes façons de répondre à ces défis. Des conférences, ateliers et moments d'échange permettront aux entreprises intéressées de s'informer sur les meilleures pratiques à adopter dans ce domaine. De plus amples informations sont disponibles sur le site de l'association.

Participer à cet événement permettra de devenir membre de l'association à tarif préférentiel.

Informations complètes: www.forum-gse.ch